

INTERGROUPE PARLEMENTAIRE POUR

**LA SANTÉ SEXUELLE
ET LES DROITS**

INTERGROUPE PARLEMENTAIRE POUR
**LA SANTÉ SEXUELLE
ET LES DROITS**



>>> **Devenir membre** L'intergroupe parlementaire pour la santé sexuelle et les droits est ouvert aux parlementaires du Conseil national et du Conseil des États. La qualité de membre vous donne accès à des informations de première main, des connaissances approfondies, une mise en réseau et la possibilité de vous engager politiquement pour la promotion de la santé sexuelle et des droits. Une newsletter vous est adressée avant chaque session, ainsi qu'une invitation aux rencontres trimestrielles organisées en présence de personnalités expertes. Les membres ont aussi la possibilité de participer à des conférences internationales et à des voyages d'étude.

▶▶ Contact : secretariat-IG@sante-sexuelle.ch



>>> Mission

L'Intergroupe parlementaire pour la santé sexuelle et les droits s'engage, tous partis confondus, pour la promotion de la santé sexuelle et la réalisation des droits sexuels dans le contexte de la santé publique, de la formation, de l'égalité et de la coopération internationale.

Il a pour cadres de référence les droits humains ancrés dans les conventions internationales, l'Agenda 2030 pour le développement durable avec ses 17 objectifs de développement durable et le principe «*Leave no one behind*». Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables qui sont souvent exclus de l'accès aux soins de santé – personnes touchées par la pauvreté, personnes issues de la migration, personnes LGBTIQ, personnes en situation de handicaps, travailleuses et travailleurs du sexe.

La santé sexuelle comprend les questions concernant la grossesse, l'accouchement, la contraception, l'interruption de grossesse, l'excision E/MGF, l'éducation sexuelle, le VIH et autres infections sexuellement transmissibles, ainsi que la violence sexuelle et sexuelle.

>>> Santé sexuelle et droits

La **santé sexuelle**, telle que définie par l'OMS, est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social lié à la sexualité. La santé sexuelle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences agréables, en toute sécurité, sans aucune contrainte, discrimination ou violence. La santé sexuelle ne peut être vécue et maintenue que si les droits sexuels de toutes les personnes sont pris en compte, protégés et respectés.

Les droits sexuels sont des droits humains appliqués à la sexualité, qui comprennent entre autres :

- le droit à l'égalité et à la protection contre toute discrimination
- le droit à la sécurité et à l'intégrité corporelle
- le droit à l'autonomie
- le droit à la santé et à l'accès aux soins
- le droit à l'éducation et à l'information
- le droit de décider librement d'avoir ou non des enfants, quand et comment

>>> Succès de la dernière législature

Convention d'Istanbul

Des progrès ont été réalisés au Parlement dans la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Ainsi, le droit pénal en matière sexuelle a été révisé, dont la notion de viol. Quiconque impose l'acte sexuel à une personne contre sa volonté commet un viol.

Accès à l'interruption de grossesse

L'initiative parlementaire demandant que l'avortement ne relève plus du Code pénal a été rejetée de peu. Plusieurs interventions interpartis demandent une évaluation du régime du délai et l'identification des obstacles entravant l'accès à l'interruption de grossesse en Suisse.

Qualité de l'éducation sexuelle

Le Conseil fédéral est chargé de conduire une analyse des standards dans le domaine de l'éducation sexuelle à l'école et de proposer des mesures pour atteindre des standards nationaux.

Médecine axée sur le genre

Le Parlement s'est prononcé en faveur d'une promotion ciblée de la recherche sur les maladies spécifiques aux femmes et leur traitement.

Les raisons de s'engager

1

Nous nous engageons selon le principe «Leave no one behind» pour que toute personne, en Suisse et dans le monde, ait accès à des soins de santé.

La Suisse doit contribuer à réduire la pauvreté dans le monde et investir 0,7% de son RNB dans la coopération internationale au développement.

3

Nous nous engageons pour que l'interruption de grossesse soit accessible sans obstacles, selon l'OMS.

Toute personne a le droit de décider librement de son corps. Il en va de même en cas de grossesse non voulue. La stigmatisation et les obstacles juridiques, financiers et administratifs qui persistent doivent être éliminés.

2

Nous nous engageons contre la violence sexuelle et sexiste, en

soutenant notamment les mesures visant une rapide mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe, dite d'Istanbul, sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

4

Nous nous engageons pour la promotion et la réalisation des droits sexuels.

Personne ne doit être lésé dans son droit à l'autodétermination et son intégrité corporelle ou discriminé en raison notamment de son sexe, de son âge, d'un handicap, de son origine, de son orientation sexuelle ou de son identité sexuelle.

6

Nous nous engageons pour une

éducation sexuelle holistique, dans le cadre scolaire, basée sur les standards de l'OMS. L'éducation sexuelle permet aux enfants et aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires au développement d'une sexualité autonome, épanouie et sans risque. Elle relève de l'intérêt public, car elle contribue à la prévention des infections sexuellement transmissibles et des grossesses non voulues, et à la promotion des droits sexuels.

5

Nous nous engageons pour que la contraception soit librement accessible à toutes et tous.

Les jeunes et les personnes à faible revenu doivent pouvoir y accéder aisément. L'accès à la contraception est essentiel à l'autonomie sexuelle et à la prévention des grossesses non voulues.

>>> **Secrétariat**

SANTÉ SEXUELLE SUISSE (SSCH) assure le secrétariat de l'Intergroupe parlementaire pour la santé sexuelle et les droits. SSCH est l'organisation faîtière des centres de santé sexuelle et des services d'éducation sexuelle, partenaire de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et membre accrédité de l'International Planned Parenthood Federation (IPPF).

>>> **Présidence**

La présidence de l'Intergroupe parlementaire pour la santé sexuelle et les droits est pluripartite. Pour ce début de législature, elle se compose de la conseillère nationale Léonore Porchet (Les Vert.e.s/VD) et du conseiller national Philippe Nantermod (PLR/VS). La présidence est ouverte à tous les partis intéressés.

>>> **Membre EPF**

Le Forum parlementaire européen (EPF) est un réseau de groupes parlementaires établis en Europe qui s'engagent pour la promotion de la santé sexuelle et les droits. L'EPF assure la mise en réseau, organise des voyages d'étude et participe à des conférences internationales en y déléguant des membres. L'Intergroupe parlementaire pour la santé sexuelle et les droits est membre de ce réseau.

>>> **Contact**

secretariat-IGP@sante-sexuelle.ch

+41 31 311 44 08

www.sante-sexuelle.ch



**Devenir
membre,
maintenant!**



**SANTÉ SEXUELLE
SEXUELLE GESUNDHEIT
SALUTE SESSUALE**
SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA

